

# En passant par Saint-Élix



Randonnée n°3554817

Une randonnée proposée par Dill

Une boucle au départ de la base de loisirs de Saramon pour découvrir les doux versants de la Gimone, le village de Saint-Élix ainsi que la sculpture d'un artiste japonais représentant le vent (Kazé en japonais).

<b>Durée :</b>	3h35	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	11.55km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	98m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	96m	<b>Commune :</b>	Saramon (32450)
<b>Point haut :</b>	239m		
<b>Point bas :</b>	175m		

## Description

**(D/A)** Du parking de la base de loisirs, se diriger vers le village de Saramon. À hauteur de l'extrémité du lac, prendre le sentier à droite qui longe le début du lac puis enjambe la Gimone. Suivre ce sentier jusqu'au croisement d'un chemin bitumé au lieu-dit la Bourdette..

- (1)** Prendre en face et rester sur chemin de pierre puis de terre et arriver à une route près d'un pylône.
- (2)** Suivre cette route qui devient chemin après Ponsarmant. Filer entre les vallons jusqu'à la croisée des chemins en patte d'oie.
- (3)** Tourner à droite et poursuivre sur ce chemin de terre jusqu'à la ferme En Lirou. Suivre le chemin bitumé en descente jusqu'au croisement avec une route goudronnée au lieu-dit la Téoulère.
- (4)** Virer à gauche et continuer tout droit.
- (5)** Quitter la route goudronnée au niveau d'un virage et prendre le sentier en face. Rester sur ce sentier jusqu'à la croisée des chemins près du ruisseau La Bergonne.
- (6)** Prendre le chemin le plus à gauche et suivre ce chemin jusqu'au centre du village de Saint-Élix.
- (7)** Au croisement des 4 chemins, virer à droite et rester sur cette route en montée jusqu'au niveau de l'église.
- (8)** Virer à droite dans la Rue de l'Église et poursuivre sur un chemin de pierre en descente.
- (9)** À la croisée des chemins au lieu-dit le Bégué, virer à droite et poursuivre sur ce chemin de terre jusqu'au croisement d'une route bitumée. Virer à gauche et poursuivre tout droit, traverser le pont sur la Gimone.
- (10)** Prendre le sentier qui part à gauche et pénètre dans le bois de Larrouy. Poursuivre ce sentier à travers le Bois de Larrouy en suivant attentivement les balises Jaunes. La sortie du bois se fait au niveau du Moulin du bois. Arrivée sur une route bitumée sur laquelle passe quelques voitures donc **prudence**.
- (11)** Virer à gauche et poursuivre sur cette route jusqu'à la base de loisirs de Saramon **(D/A)**.

## Points de passages

- (D/A) Parking base de loisirs . Vers la - Gimone (rivière)**  
N 43.51588° / E 0.762387° - alt. 180m - km 0
- 1 Croisement La Bourdette**  
N 43.519381° / E 0.771517° - alt. 177m - km 1.33
  - 2 Jonction route (pylône)**  
N 43.516577° / E 0.780504° - alt. 220m - km 2.15
  - 3 Chemin à droite**  
N 43.50662° / E 0.786325° - alt. 239m - km 3.42
  - 4 Croisement La Téoulère**  
N 43.506517° / E 0.773759° - alt. 180m - km 4.6
  - 5 Patte d'oie**  
N 43.503155° / E 0.774328° - alt. 180m - km 4.98
  - 6 Croisement après le pont du ruisseau La Bergonne**  
N 43.498136° / E 0.773856° - alt. 181m - km 5.59
  - 7 Saint-Élix - Croisée de chemins**  
N 43.493271° / E 0.774929° - alt. 191m - km 6.19
  - 8 Bifurcation à droite (église)**  
N 43.49103° / E 0.771013° - alt. 215m - km 6.6
  - 9 Le Bégué**  
N 43.49324° / E 0.763363° - alt. 185m - km 7.31
  - 10 Croisement après le pont sur la Gimone**  
N 43.499482° / E 0.766378° - alt. 180m - km 8.32
  - 11 Le Moulin du Bois**  
N 43.504393° / E 0.769661° - alt. 177m - km 10.13
- (A) D/A Parking base de loisirs de Saramon**  
N 43.515789° / E 0.762422° - alt. 180m - km 11.55

## Informations pratiques

Pour la traversée du bois de Larrouy, suivre impérativement le balisage Jaune du PR® entre le (10) et le (11).

### A proximité

Base de loisirs de Saramon, possibilités de baignade durant la période estivale.

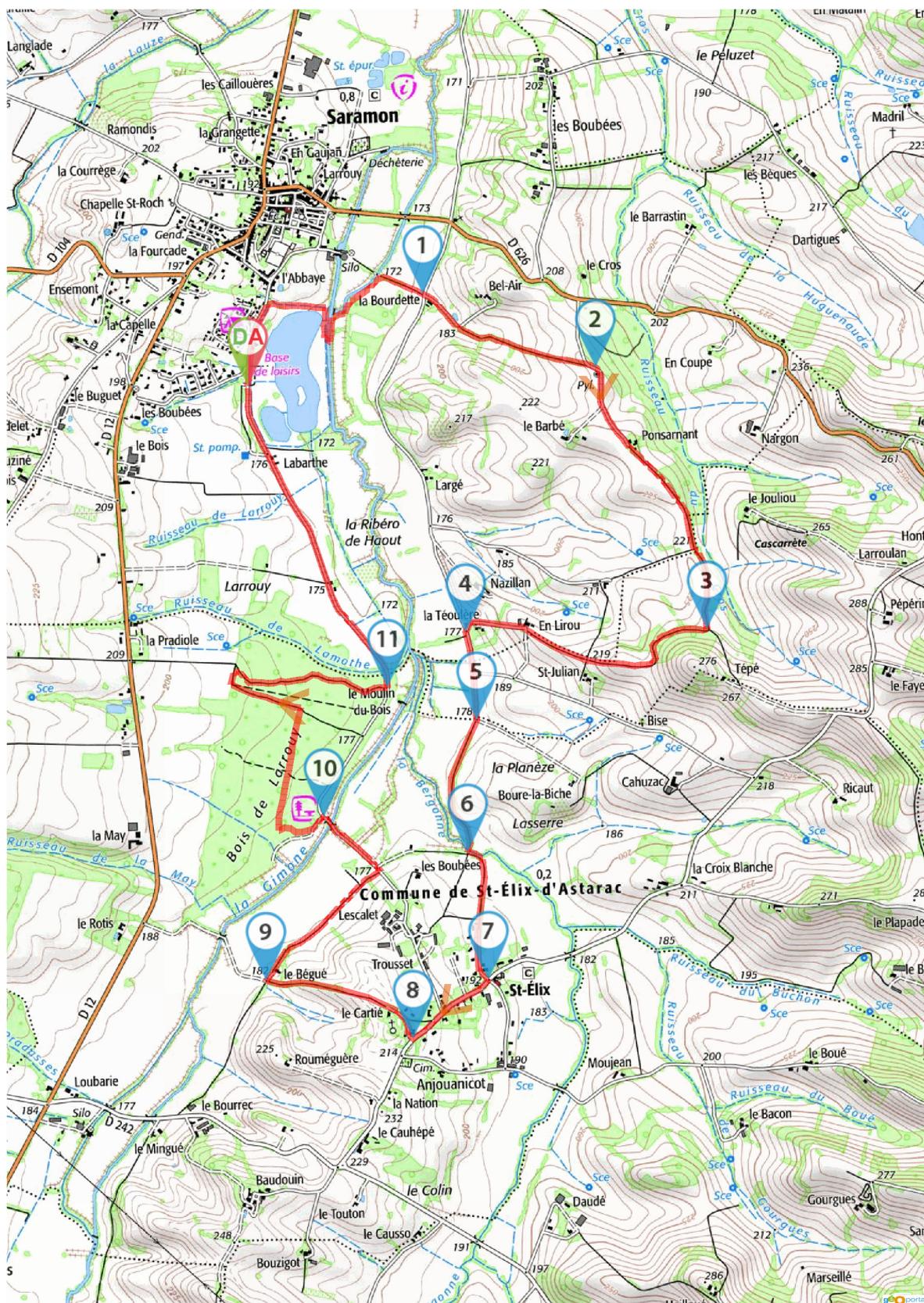
Village de Saint-Élix.

La sculpture le Kazé dans le Bois de Larrouy.

Le village de Saramon.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-en-passant-par-saint-elix/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2022 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du visorandonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**